

Certificat de Qualification Professionnelle

Briec MARTIN né-e le [REDACTED]
a obtenu, par décision du jury, le Certificat de Qualification Professionnelle

Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur
Avec l'option Évacuation

Diplôme n° 2023-0721/08736

Reconnu par l'avenant n° 24 du 29 septembre 2006 de la convention collective nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, étendu par arrêté du 8 février 2007, publié au journal officiel du 16 février 2007

Ce CQP est placé à l'échelon 1, niveau II, coefficient 175 de la grille de classifications de la convention collective.

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels, et délivré par le président du jury de certification, et par la présidence des instances paritaires de la branche des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels.

Établi à Paris, le 21/07/2023

Présidence du Jury de Certification



Présidence des instances paritaires de la
CCN ELAC

